**Expression d'intérêt 2022**

**Subventions d’appui à l’engagement GFF**

**Document d’orientation**

|  |
| --- |
| **En résumé*** Les petites subventions d’appui à l'engagement fournissent de manière réactive des ressources financières pour renforcer les capacités de la société civile et des mouvements de jeunes œuvrant à la promotion de la santé des femmes, des enfants et des adolescents dans l'ensemble des pays cibles du Mécanisme de financement mondial (GFF).
* Les organisations de la société civile (OSC) nationales enregistrées dans les pays cibles du GFF sont éligibles.
* Les tailles des petites subventions d’appui à l'engagement vont de 35 000 à 115 000 $. Leur durée ne peut excéder 12 mois.
* La date limite est fixée à 23h59 EST le 4 décembre 2022.
* Veuillez-vous référer à notre document d'orientation sur [les petites subventions de biens mondiaux](https://www.csogffhub.org/wp-content/uploads/2022/10/2022-Global-Goods-EOI-Guiding-Document-French-2.docx) pour décider quelle opportunité de petites subventions convient le mieux aux besoins de votre projet.
 |

 **Contexte**

Le Mécanisme de financement mondial pour les femmes, les enfants et les adolescents (GFF) incarne l'engagement du monde à faire en sorte que toutes les femmes, tous les enfants et tous les adolescents puissent survivre et s'épanouir. Le GFF a été lancé en 2015 lors de la conférence sur le financement du développement à Addis-Abeba, Ethiopie, avec pour objectifs de mettre fin aux décès maternels et infantiles évitables et d'améliorer la santé et la qualité de vie de toutes les femmes, de tous les enfants et de tous les adolescents d'ici 2030. Le GFF est carrément axé sur la priorité et l'augmentation des investissements fondés sur des données probantes pour améliorer la santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale, de l’enfant et de l’adolescent, et de nutrition (SRMNEA-N) dans les pays les plus vulnérables du monde par le biais d'un renforcement ciblé des systèmes de prestation de services, en particulier des soins de santé primaires - pour sauver des vies et comme une étape essentielle pour accélérer les progrès vers la réalisation de la couverture médicale universelle et des Objectifs de développement durable.

Au cours des trois dernières années, PAI a accueilli le centre de ressources et d'engagement de la société civile pour le GFF (CSO GFF Hub). Le principal objectif de ce projet était de renforcer l'engagement de la société civile dans le GFF afin d'augmenter l'action des gouvernements pour améliorer les politiques et le financement de la SRMNEA-N.

En mai 2022, PAI et la Banque mondiale ont annoncé une nouvelle collaboration pour faire avancer et soutenir la mise en œuvre de la stratégie d'engagement de la société civile du GFF.

Soutenu par une subvention de 5 millions de dollars du GFF, PAI renforcera encore l'impact de la société civile en améliorant l'alignement de la participation des organisations de la société civile (OSC) aux niveaux national et mondial, en rationalisant la gouvernance et la gestion et en accueillant le Groupe de coordination de la société civile (CSCG). Grâce à cette subvention, PAI fournira également une assistance stratégique et technique en matière de plaidoyer et de petites subventions aux OSC nationales dans les pays du GFF.

**Objectif des petites subventions d’appui à l'engagement**

Conformément au [cadre d'engagement de la société civile et des jeunes du GFF](https://www.globalfinancingfacility.org/fr/cadre-dengagement-des-osc-et-des-jeunes), l'objectif primordial des petites subventions d’appui à l'engagement est de fournir de manière réactive des ressources financières pour soutenir les efforts de plaidoyer en faveur d'une société civile plus forte et indépendante et d'un mouvement dirigé par les jeunes pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents dans les 36 pays du GFF.

**Objectif spécifique**

Les projets financés par les petites subventions d’appui à l'engagement doivent contribuer aux résultats attendus suivants :

* L'amélioration de la diversité, de la transparence et du fonctionnement des plateformes de la société civile conduit à un plaidoyer fondé sur des données probantes autour des priorités de la SRMNEA-N.
* Des coalitions et des plateformes renforcées et durables de la société civile et des organisations dirigées par des jeunes aux niveaux national et infranational.
* Une volonté politique plus forte sur la SRMNEA-N soutient des efforts accrus de mobilisation des ressources nationales.
* Les OSC et les organisations dirigées par des jeunes sont engagées de manière significative dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du dossier d'investissement du GFF et des politiques de la SRMNEA-N.
* Un meilleur suivi de la qualité des services de la SRMNEA-N, de la mise en œuvre des politiques et des flux de financement conduit à une responsabilité mutuelle accrue autour des priorités de la SRMNEA-N.
* Des dépenses de santé plus équitables améliorent l'accès et l'utilisation des services SRMNEA-N parmi les communautés les plus à risque.

**Montant et durée de la subvention**

Les petites subventions d’appui à l'engagement vont de 35 000 à 115 000 dollars américains. Leur durée ne peut excéder 12 mois.

**Critères d'éligibilité**

Pour recevoir une petite subvention d’appui à l'engagement, les organisations candidates doivent répondre aux critères suivants :

* Être enregistrée en tant qu'organisation non gouvernementale ou à but non lucratif dans le pays où les activités du projet proposé auront lieu.
* Être un membre actif de réseaux locaux, nationaux ou régionaux travaillant dans le domaine de la SRMNEA-N ; et/ou dans le domaine de la gouvernance et de la responsabilité ; et/ou représenter un réseau local, sous-national, national ou régional ou une coalition d'organisations ; et/ou un groupe d'organisations dont une organisation membre agit en tant que partenaire principal.
* Antécédents avérés de conduite ou de contribution substantielle à des initiatives efficaces de plaidoyer et de responsabilisation dans le pays cible.
* Détenir un compte bancaire dédié au nom de l'organisation pour recevoir les fonds.
* Soumettre une demande en anglais ou en français.

Les organisations enregistrées dans les pays suivants peuvent demander à recevoir une petite subvention d’appui à l'engagement : Afghanistan, Bangladesh, Burkina-Faso, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Guinée, Haïti, Indonésie, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Niger, Nigeria, Pakistan, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Tadjikistan, Tanzanie, Ouganda, Vietnam, Zambie et Zimbabwe.

**Critères de sélection**

Les expressions d'intérêt sera évaluée sur la base des critères suivants :

* Expertise en matière de plaidoyer en faveur de la SRMNEA-N.
* Une expérience de plaidoyer en faveur de paquets intégrés de services de santé essentiels et de qualité est souhaitable mais pas obligatoire.
* Intérêt, engagement et, le cas échéant, antécédents avérés d'engagement dans les processus de planification et de financement de la santé du pays, y compris, mais sans s'y limiter, le cycle de vie du dossier d'investissement du GFF.
* Connexions et capacités de mise en réseau avec les principales parties prenantes locales, infranationales, nationales ou régionales, notamment avec les OSC et les organisations dirigées par des jeunes travaillant dans le domaine de la SRMNEA-N.
* Engagement significatif avec les circonscriptions multipartites locales, nationales et régionales et avec les réseaux et coalitions d'OSC ou de jeunes actifs sur le GFF, y compris un engagement démontré avec la plateforme nationale multipartite existante du GFF et/ou les coalitions de la société civile/jeunes du GFF, par le biais de solides mécanismes de responsabilité, de transparence et de retour d'information.
* Solides connaissances et expérience avérée en matière de plaidoyer fondé sur des données probantes.
* Antécédents de succès en matière de plaidoyer dans le domaine de la SRMNEA-N.
* Rapport coût-efficacité des activités proposées.
* Solidité globale de l'approche proposée, conformément aux exigences et aux lignes directrices de la demande de propositions.
* Les activités proposées doivent tirer parti d'une opportunité discrète présentée par le processus du GFF dans le pays ou soutenir des activités transversales portant sur les priorités sanitaires déterminées dans le pays et non spécifiques au seul GFF et promouvoir l'alignement entre les OSC travaillant dans le cadre des initiatives de santé mondiale (GHI). La préférence est donnée aux organisations locales, en particulier aux organisations dirigées par des jeunes et axées sur les jeunes, aux organisations de femmes, aux organisations axées sur la santé et le bien-être des enfants, et aux organisations dirigées par et/ou axées sur les personnes et les groupes qui subissent une discrimination ou une exclusion systémique (comme les personnes LGBTQI+, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH et les toxicomanes.)

**Exemple d'activités éligibles**

Les fonds provenant des petites subventions d’appui à l'engagement peuvent soutenir les coûts directs, notamment le temps du personnel, les réunions et les séances d'information, l'élaboration de documents, le plaidoyer, les dépenses de communication et les déplacements locaux. Les coûts directs peuvent couvrir :

* Des activités de création de coalitions ;
* Des activités de renforcement des capacités, telles que des formations ;
* Le plaidoyer lié à la mobilisation des ressources nationales pour la santé ;
* Le plaidoyer visant à obtenir ou à améliorer les politiques de soutien au SRMNEA-N ; et/ou
* Activités de responsabilisation liées au suivi budgétaire, aux processus du GFF, à la qualité et à l'évaluation de l'atteinte des communautés à risque, à la responsabilisation sociale et à l'engagement communautaire, à la planification et au suivi participatifs (par ex., tableaux de bord, etc.).

Les activités ci-dessus ne sont fournies qu'à titre d'exemples indicatifs.

A ce stade, les demandeurs ne sont pas tenus de soumettre une proposition de coût complet. Les frais de personnel ne doivent pas dépasser 15 % du budget global.

**Ce que les petites subventions d’appui à l’engagement ne peuvent pas financer**

Les petites subventions d’appui à l’engagement ne seront pas accordées dans les cas suivants :

* A destination des particuliers
* Les recherches doctorales ou purement académiques
* Financer des bourses d'études ou des frais de scolarité
* Des organisations qui pratiquent la discrimination à l'égard des personnes en raison de la religion, du sexe, de la race, du handicap ou de l'orientation sexuelle

Les bénéficiaires de petites subventions d’appui à l'engagement ne sont pas autorisés à sous-subventionner les fonds fournis par PAI.

**Comment et quand postuler**

Les candidats potentiels peuvent soumettre une expression d’intérêt en anglais ou en français de trois pages maximums à grants@pai.org.

La date limite est à 23h59 EST le **4 décembre 2022.** Seules les demandes complètes seront prises en compte.

Seules les organisations présélectionnées sur la base de leur expression d’intérêt seront invitées à soumettre une proposition de projet complète.

**Contact**

Si vous avez des questions, veuillez consulter notre [foire aux questions](https://www.csogffhub.org/fr/grantmaking-fr/) ou contactez-nous à l'adresse gffhub@pai.org.